

Réunion du 3 octobre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Nathalie ERNST

**N° CP/2016/469 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement
aux centres d'interprétation du patrimoine, au titre de la
politique muséographique du Département.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- une subvention de 25 257 € à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue pour le programme d'actions 2016 de La Villa sur les projets indiqués en annexe 1; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 26 102 € à la Communauté de Communes de Barr Bernstein pour le programme d'actions 2016 des Ateliers de la Seigneurie sur les projets indiqués en annexe 2; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 24 862 € à la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre pour le programme d'actions 2016 du château de Lichtenberg sur les projets indiqués en annexe 3; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 11 972 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn pour le programme d'actions 2016 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt sur les projets indiqués en annexe 4; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées

par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 9 527 € à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt pour le programme d'actions 2016 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt sur les projets indiqués en annexe 4; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 6 220 € à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pour la préparation de l'ouverture de Point d'orgue sur les projets indiqués en annexe 5; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161003-lmc1103239-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 10/10/16